

**Province de Québec**  
**Municipalité de Sainte-Béatrix**  
**MRC de Matawinie**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Béatrix tenue à l'Hôtel de Ville, le 26 août 2019, à compter de 20:00 heures, sous la présidence de monsieur Serge Perrault, maire.

**Sont présents :**

**M. et Mmes :** **Simon Mercier : conseiller #1**  
**Charles Bergeron : conseiller # 2**  
**Andrée St-Jean : conseillère # 3**  
**Rodrigue Michaud : conseiller # 4**  
**Michel Rainville : conseiller # 5**  
**Suzie Payette : conseillère #6**

Le directeur général / secrétaire-trésorier Monsieur Gérard Cossette agit à titre de secrétaire d'assemblée en présence de Mme Mélissa Charette, Directrice générale/secrétaire-trésorière-adjointe.

**1- Ouverture de la séance**

Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée avec 6 membres présents. Le président de l'assemblée, monsieur le maire Serge Perrault, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

Présentation des États financiers 2018 par le vérificateur externe M. Guy Chartrand, de Boisvert et Chartrand S.E.N.C.R.L

**2- Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**3- Adoption et suivi du procès-verbal**

3.1 Séance extraordinaire du 4 juillet 2019

**4- Administration**

- 4.1 Approbation des comptes payables et payés
- 4.2 Adhésion Oser-jeunes – Crevale 2019-2020 – 50\$
- 4.3 Office municipal d'habitation (OMH) – Budget révisé 2019
- 4.4 Invitation « Bal des P'tits Loups » - Centre pédiatrie sociale en communauté de Lanaudière
- 4.5 Dépôt des États financiers 2018

**5- Travaux publics**

- 5.1 Devis général – Déneigement des rues municipalisées
- 5.2 Rapport de vétusté du garage municipal
- 5.3 Supplément travaux chemins Lac Vallée - Déboursé à même leur fond d'entretien des chemins d'été
- 5.4 Mandat ingénieur – Garage municipal
- 5.5 Mandat architecte – Garage municipal
- 5.6 Asphaltage portion de routes : Jolimont, 3<sup>e</sup> St-Vincent, Pic-Dur, Lac Cloutier plus 3 dos d'ânes
- 5.7 Autorisation production des appels d'offres pour déneigement et sablage :
  - Chemins Lac Vallée Est et Lac Vallée Ouest
  - Chemin Martin-Prévost et partie de 3<sup>e</sup> St-Vincent
  - Trottoirs, terrains et stationnements municipaux
  - Rues Lessard et Gauthier                      - Rue de la Falaise
  - Avenue du Lac Neuf Nord                      - Rues Frank, Rzasa et Bruno

**6- Sécurité publique**

- 6.1 Modification au règlement #506-2011 pour réduire la vitesse de 80km/h à 50 km/h sur le rang St-Joseph entre la route 337 et le cours d'eau Gérard- Forest
- 6.2 MTQ – Précisions pour modification résolution 263.11.18 – Réduction de vitesse route 337 près du Dépanneur du Lac Vallée (70 km/h) + ajout de bollards

- 6.3 MTQ – Précisions pour modification résolution 264.11.18 – Réduction de vitesse route 337 entre intersection village et près du Chemin St-Joseph + ajout de bollards
- 6.4 MTQ – Émission d'une 2e demande pour résolution 266.11.18 – Réduction de vitesse route 337 en direction de St-Alphonse-Rodriguez

#### **7- Urbanisme et environnement**

- 7.1 Dépôt - Plan d'urgence du Barrage Miro
- 7.2 Participation à l'achat regroupé de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) – Collecte matières résiduelles (bacs bruns et mini-bacs de cuisine)
- 7.3 Demande d'acquisition d'une partie d'emprise du rang Sainte-Cécile au 1280 Sainte-Cécile (Lot 232)
- 7.4 Mandat surveillance des travaux – Ponceau étangs aérés
- 7.5 Mandat contrôle qualitatif – Ponceau étangs aérés
- 7.6 Mandat hydrogéologue – Puits Miro
- 7.7 Mandat électricité – Puits Miro
- 7.8 Engagement ingénieur – Mise aux normes : eau potable, eaux usées et demande de certificat d'autorisation (CA) au garage municipal pour le dépôt de neige
- 7.9 Modification au règlement de tarification #449-2008 pour établir le rabais offert pour chiens micropucés
- 7.10 Abandon des procédures de constats d'infraction au Golf Sainte-Béatrix – cause #171000001 et cause #181000001
- 7.11 Achat de bacs bleus - Offre d'un 2<sup>e</sup> bac aux citoyens pour matières recyclables
- 7.12 Avis de motion et dépôt du 1<sup>er</sup> projet de règlement # 621-2019 – Modifiant le règlement de zonage # 526-2012 concernant l'usage d'événement extérieur sonore
- 7.13 Avis de motion et dépôt du 1<sup>er</sup> projet de règlement # 622-2019 – Ajoutant l'article 6.1.16 au règlement sur les permis et certificats # 525-2012 concernant l'émission de certificat pour un événement extérieur sonore.
- 7.14 MTQ – Demande de participation conjointe pour la rue de l'Église

#### **8- Culture et Loisirs**

- 8.1 Dépôt du projet pour subvention fontaine d'eau au Pavillon - « Prendre soin de notre monde »
- 8.2 Circuit cyclable Lanaudière – Phase 2
- 8.3 Adhésion 2019-2020 à Loisir et Sport Lanaudière incluant participation à la Table des représentants – 100\$
- 8.4 Demande d'appui au projet intergénérationnel de Chaumière Jeunesse

#### **9- Période de questions**

#### **10- Levée de la séance**

**191-08-19**

**SUR PROPOSITION** du conseiller M. Charles Bergeron et **APPUYÉE** par le conseiller M. Michel Rainville, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

#### **ADOPTÉE**

#### **3- Adoption et suivi des procès- verbaux**

##### **3.1 Séance extraordinaire du 4 juillet 2019**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont reçu individuellement le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 juillet 2019;

**192-08-19**

**SUR PROPOSITION** du conseiller M. Michel Rainville et **APPUYÉE** par le conseiller M. Simon Mercier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 juillet 2019.

#### **ADOPTÉE**

#### 4- Administration

##### 4.1 Dépôt de la liste des dépenses incompressibles et par délégation et autorisation des dépenses mensuelles du conseil.

**ATTENDU QUE** le conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, des dépenses du conseil et de la délégation des dépenses du directeur général / secrétaire-trésorier par intérim;

**ATTENDU QUE** la directeur général/secrétaire-trésorier par intérim atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu de la liste remise au conseil municipal ;

193-08-19

**SUR PROPOSITION** du conseiller M. Charles Bergeron et **APPUYÉE** par le conseiller M. Rodrigue Michaud, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des dépenses mensuelles du conseil du mois de juillet 2019.

**QUE** le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante ;

##### **Liste des montants**

Chèques émis durant le mois	11 728.27 \$
Prélèvements automatiques	101 452.30 \$
Salaires	110 062.55 \$
Chèques à émettre	158 183.49 \$
<b>TOTAL</b>	<b>381 426.61 \$</b>

#### **ADOPTÉE**

##### 4.2 Adhésion Oser-jeunes – Crevale 2019-2020 – 50\$

194-08-19

**SUR PROPOSITION** du conseiller M. Simon Mercier et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Suzie Payette, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer la contribution annuelle du 01-04-2019 au 31-03-2020 au montant de 50\$.

#### **ADOPTÉE**

##### 4.3 Office municipal d'habitation (OMH) – Budget révisé 2019

**CONSIDÉRANT LE** budget révisé pour le remplacement, l'amélioration et la modernisation ;

195-08-19

**SUR PROPOSITION** de la conseillère Mme Andrée St-Jean et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Suzie Payette, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation (OMH) en date du 18 juillet 2019.

#### **ADOPTÉE**

##### 4.4 Invitation « Bal des P'tits Loups » - Centre pédiatrie sociale en communauté de Lanaudière

196-08-19

**SUR PROPOSITION** du conseiller M. Simon Mercier et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Suzie Payette, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de participer au bal des Petits Loups le 20 septembre 2019 au montant de 150\$ et de déléguer M. Rodrigue Michaud.

#### **ADOPTÉE**

#### 4.5 Dépôt des États financiers 2018

#### Dépôt

Le directeur général dépose les États Financiers du vérificateur externe pour la période finissant le 31 décembre 2018. Nous constatons un déficit de 84 467\$ après conciliation à des fins fiscales.

#### 5- Travaux publics

##### 5.1 Devis général - déneigement des rues municipalisées

Le conseil prend acte du dépôt du devis de déneigement des rues municipalisées pour appel d'offres sur le site SEAO.

#### 197-08-19

**SUR PROPOSITION** du conseiller M. Michel Rainville et **APPUYÉE** par le conseiller M. Charles Bergeron, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le devis de déneigement pour aller en soumissions sur le site SEAO pour une période de 3 ans et 5 ans.

#### **ADOPTÉE**

##### 5.2 Rapport de vétusté du garage municipal

#### Dépôt

Le conseil prend acte du dépôt de vétusté du garage municipal de l'ingénieur en bâtiment de ( M. Robert Lacombe, ing.), cette dépense sera prise dans la TECQ 2014-2019;

##### 5.3 Supplément travaux chemins Lac Vallée - Déboursé à même leur fonds d'entretien des chemins d'été

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux supplémentaires ont dû être faits suite aux travaux faits par Dominic Beaulieu inc.

#### 198-08-19

**SUR PROPOSITION** de la conseillère Mme Suzie Payette et **APPUYÉE** par le conseiller M. Simon Mercier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer le montant supplémentaire de 1 826.00\$ + taxes apparaissant sur la facture #19079 pour effectuer les travaux supplémentaires du Lac Vallée Est-Ouest et de prendre l'argent à même leur fonds d'entretien des chemins d'été.

#### **ADOPTÉE**

##### 5.4 Mandat ingénieur – Garage municipal

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a réalisé avec la firme GNI inspection immobilière un rapport d'expertise visuelle-sommaire pour évaluer les problématiques au garage municipal, mais que les coûts n'ont pas été évalués ;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme EQIP Solutions Experts-Conseils inc est déjà mandatée dans 2 dossiers de la municipalité soit la Caserne et la Maison Thériault ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite donner un mandat à taux horaire jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 5000\$ selon les taux présentés dans l'offre de services de EQIP Solutions Experts-Conseils inc pour la Caserne et pour la Maison Thériault, à l'article 3.5.

#### 199-08-19

**SUR PROPOSITION** du conseiller M. Rodrigue Michaud et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Suzie Payette, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité mandate la firme ÉQIP Solutions Experts-Conseils inc (Lucien Marois, ing.) à taux horaire, pour un montant de 5 000\$ (taxes en sus) pour réaliser, en collaboration avec la firme d'architecture, l'évaluation des travaux correctifs au garage municipal, dans le but de procéder ensuite aux travaux. L'argent sera pris dans la TECQ 2014-2018.

#### **ADOPTÉE**

5.5 Mandat architecte – Garage municipal

- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a réalisé avec la firme GNI inspection immobilière un rapport d'expertise visuelle-sommaire pour évaluer les problématiques au garage municipal, mais que les coûts n'ont pas été évalués ;
- CONSIDÉRANT QUE** nous devons engager un architecte pour une évaluation de travaux correctifs au garage municipal ;
- CONSIDÉRANT QUE** la firme Larochelle et Desmeules architectes est déjà mandatée dans 2 dossiers de la municipalité soit la Caserne et la Maison Thériault ;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite donner un mandat à taux horaire jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 5 000\$ plus taxes (selon les taux horaires du courriel du 22 août 2019 à 15h39)

<u>Noms</u>	<u>taux horaire</u>
Pierre Larochelle, Architecte patron	121,00 \$
Nicolas Desmeules, Architecte patron	121,00 \$
Caroline soulard, Architecte associée	110,00 \$
Janie Hemond, Architecte	90,00 \$
Gabrielle Lemieux, stagiaire en architecture	76,00 \$
Jean-François Plante, technicien principal	98,00 \$
Olivier Marcoux, technicien senior	92,00 \$
Chloé Lemay, technicienne junior	62,00 \$
Gilles Pelletier, adjoint administratif	40,00 \$
 <u>Consultants externes</u>	
Stéphane Lévesque, estimation	89,00 \$
Pierre-André Couture, quincaillerie	100,00 \$

200-08-19

**SUR PROPOSITION** du conseiller M. Simon Mercier et **APPUYÉE** par le conseiller M. Charles Bergeron, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité mandate la firme Larochelle et Desmeules, architectes (Pierre Larochelle) à taux horaire tel que définit précédemment, pour un montant total de 5 000\$ (taxes en sus) pour réaliser, en collaboration avec la firme d'architecture, l'évaluation des travaux correctifs au garage municipal, dans le but de procéder ensuite aux travaux. L'argent sera pris dans la TECQ 2014-2018.

**ADOPTÉE**5.6 Asphaltage portion de routes : Jolimont, 3<sup>e</sup> St-Vincent, Pic-Dur, Lac Cloutier plus 3 dos d'ânes

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons demandé à 3 soumissionnaires pour ces portions d'asphaltage:

**CONSIDÉRANT QUE** seulement 2 nous ont manifesté leur intérêt :

Rang Jolimont et 1 <sup>ère</sup> avenue Jolimont :	
- Pavage LP au montant de :	16 399.50 \$
- Asphalte Général au montant de :	14 564.00 \$
3 <sup>e</sup> avenue St-Vincent :	
- Pavage LP au montant de :	57 024.00 \$
- Asphalte Général au montant de :	51 861.00 \$
Pic Dur :	
- Pavage LP au montant de :	10 418.25 \$
- Asphalte Général au montant de :	9 385.00 \$

Lac Cloutier + 3 dos d'ânes :

- Pavage LP au montant de : 5 800.00 \$
- Asphalte Général au montant de : 4 750.00 \$

**Total Pavage LP** 89 641.75\$ pour travaux 2 ½ pouces épaisseur

**Asphalte général  
(division Roy pavage)** 80 560.00\$ pour travaux 2 pouces épaisseur

**Marion Asphalte :** n'a pas soumissionné

201-08-19

**SUR PROPOSITION** du conseiller M. Simon Mercier et **APPUYÉE** par le conseiller M. Michel Rainville, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir l'offre de prix de Pavage LP pour le choix de l'épaisseur de 2 ½ pouces au prix de 89 641.75\$ + taxes, considérant sa disponibilité pour le délai d'exécution des travaux. L'argent sera pris dans la TECQ 2014-2018.

### ADOPTÉE

5.7 Autorisation d'aller en appel d'offres pour le déneigement et sablage des rues et édifices municipaux :

- Chemins Lac Vallée Est et Lac Vallée Ouest
- Chemin Martin-Prévost et partie de 3<sup>e</sup> St-Vincent
- Trottoirs, terrains et stationnements municipaux
- Rues Lessard et Gauthier - Rue de la Falaise
- Avenue du Lac Neuf Nord - Rues Frank, Rzasa et Bruno

202-08-19

**SUR PROPOSITION** du conseiller M. Rodrigue Michaud et **APPUYÉE** par le conseiller M. Michel Rainville, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'appel d'offres de déneigement des édifices municipaux et rues mentionnées précédemment auprès des entrepreneurs locaux.

### ADOPTÉE

#### 6- Sécurité publique et civile

6.1 Modification au règlement #506-2011 pour réduire la vitesse de 80km/h à 50 km/h sur le rang St-Joseph entre la route 337 et le cours d'eau Gérard-Forest

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Béatrix a adopté le 14 novembre 2011 le règlement #506-2011 visant à réduire la limite de vitesse sur certains chemins de la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT QU'** il est nécessaire de réglementer la limite de vitesse sur les chemins publics de la municipalité afin d'assurer la sécurité des citoyens et la tranquillité des secteurs résidentiels ;

**CONSIDÉRANT QUE** le parc Alain-Rainville accueille plusieurs enfants et groupes sportifs ;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a de plus en plus de résidences qui se construisent sur la rue Jasmine, causant une augmentation de l'achalandage du secteur ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil souhaite réduire la limite de vitesse sur le Rang St-Joseph entre la route 337 et le cours d'eau Gérard-Forest ;

**PAR CONSÉQUENT :**

Le tableau de l'annexe A est remplacé par le tableau suivant. La modification est encadrée :

**ANNEXE A**

Nom des rangs	Vitesse 50 km/h	Vitesse 70 km/h	Vitesse 80 km/h
Rang Archambault	<b>X</b>		
Rang Balbec	<b>X</b>		
Rang Chutes St-Laurent	<b>X</b>		
Rang Côte St-Jacques		<b>X</b>	
Rang D'Ailleboust	<b>X</b>		
Rang Des Dalles		<b>X</b>	
Rang Gai Repos	<b>X</b>		
Rang Gravel	<b>X</b>		
Rang Havre Familial	<b>X</b>		
Rang Jolimont		<b>X</b>	
Rang Lapierre	<b>X</b>		
Rang Mont-St-Louis	<b>X</b>		
Rang Pic Dur		<b>X</b>	
Rang St-Joseph (entre la route 337 et le cours d'eau Gérard-Forest)	<b>X</b>		
Rang St-Joseph (entre le cours d'eau Gérard-Forest et le Chemin Ste-Béatrix)			<b>X</b>
Rang St-Laurent			<b>X</b>
Rang St-Paul, Est		<b>X</b>	
Rang St-Paul, Ouest			<b>X</b>
Rang St-Tropez	<b>X</b>		
Rang St-Vincent			<b>X</b>
Rang Ste-Agathe			<b>X</b>
Rang Ste-Cécile			<b>X</b>

203-08-19

**SUR PROPOSITION** du conseiller M. Charles Bergeron et **APPUYÉE** par le conseiller M. Michel Rainville, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier le règlement #506-2011 pour diminuer la vitesse de 80 km/h à 50 km/h dans le tronçon sur le Rang St-Joseph entre la route 337 et le cours d'eau Gérard-Forest et d'installer les panneaux de signalisation nécessaires. Que les modifications soient également apportées au tableau de l'annexe « A » stipulant ces modifications (voir l'encadré).

**ADOPTÉE**

6.2 MTQ – Précisions pour modification résolution 263.11.18 – Réduction de vitesse route 337 près du Dépanneur du Lac Vallée (70 km/h) + ajout de bollards

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution # 263.11.18 a été acheminée au MTQ demandant une réduction de vitesse près du 531 chemin Ste-Béatrix passant de 80 km/h à 70 km/h ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans cette même résolution nous demandions également un arrêt d'autobus face au 531 chemin Ste-Béatrix ;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu une réponse le 30 juillet dernier à ce sujet nous demandant de corriger notre demande selon les motifs cités dans cette correspondance ;

204-08-19

**SUR PROPOSITION** du conseiller M. Charles Bergeron et **APPUYÉE** par le conseiller M. Simon Mercier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la Municipalité de Sainte-Béatrix accepte la proposition du MTQ quant à la réduction de vitesse à 70 km/h pour la portion de route du 409 chemin Ste-Béatrix jusqu'à la zone actuelle de 50 km/h, débutant au bas de la côte du village, près du 563 chemin Ste-Béatrix ;

**QUE** la Municipalité de Sainte-Béatrix accepte de retirer la demande d'ajout d'abri d'autobus ;

**QU'** une permission de voirie soit transmise au Centre de services de Joliette accompagnée d'un plan pour l'ajout de bollards.

**ADOPTÉE**

6.3 MTQ – Précisions pour modification résolution 264.11.18 – Réduction de vitesse route 337 entre intersection village et près du Chemin St-Joseph + ajout de bollards

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution # 264.11.18 a été acheminée au MTQ demandant une réduction de vitesse à 50 km/h sur la 337 à partir de l'intersection du village de Sainte-Béatrix jusqu'à l'intersection du rang St-Joseph ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans cette même résolution nous demandions également l'autorisation d'installer des Ped Zone et des bollards ;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu une réponse le 30 juillet dernier à ce sujet nous demandant de corriger notre demande selon les motifs cités dans cette correspondance ;

205-08-19

**SUR PROPOSITION** du conseiller M. Charles Bergeron et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Andrée St-Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la Municipalité de Sainte-Béatrix accepte la proposition du MTQ quant à la modification de la limite de vitesse, passant à 70 km/h, entre les numéros civiques 450 et 503 du rang St-Louis, jusqu'à la zone actuelle de 50 km/h ;

**QU'** une permission de voirie soit transmise au Centre de services de Joliette accompagné d'un plan pour l'ajout de bollards jusqu'au parc Alain Rainville ;



**ADOPTÉE**

6.4 MTQ – Émission d'une 2e demande pour résolution 266.11.18 – Réduction de vitesse route 337 en direction de St-Alphonse-Rodriguez (70 km/h)

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution #266.11.18 a été acheminée au MTQ demandant une réduction de vitesse à 70 km/h sur la 337 à partir de l'intersection du village de Sainte-Béatrix jusqu'à la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez ;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu une réponse le 30 juillet dernier refusant cette modification de vitesse sous prétexte que l'évaluation des accidents et des conditions actuelles montre que cette section n'est pas accidentogène et que rien ne justifie une modification de la vitesse ;

**CONSIDÉRANT QUE** des motifs nous font croire que d'autres études doivent être faites sur cette portion de route puisque bon nombre d'accidents surviennent à chaque année et que de plus, bon nombre de résidents n'ont comme stationnement, que le bord de cette route (Lac Cloutier Nord) qui comporte de nombreuses courbes dangereuses à la vitesse actuelle ;

**CONSIDÉRANT QUE** certaines des études qui ont été faites dernièrement, l'ont été lors de travaux, donc la circulation ne représentait pas la réalité de cette route ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez a également fait une demande à cet effet dans la portion de cette route qui est sur leur territoire ;

206-08-19

**SUR PROPOSITION** de la conseillère Mme Andrée St-Jean et **APPUYÉE** par le conseiller M. Michel Rainville, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QU'** une deuxième résolution soit envoyée au MTQ pour faire modifier la vitesse à 70 km/h sur cette portion de route ;

**QU'** une copie de cette résolution soit acheminée à la Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez pour qu'un appui soit également fait par eux dans ce dossier ;

**ADOPTÉE****7- Urbanisme et mise en valeur du territoire****7.1 Dépôt - Plan des mesures d'urgence du Barrage Miro**

Dépôt

Le plan des mesures d'urgence préparé par SG Expert-Conseil pour le barrage Miro est complété et déposé dans le manuel du coordonnateur des mesures d'urgence.

**7.2 Participation à l'achat regroupé de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) – Collecte matières résiduelles (bacs bruns et mini-bacs de cuisine)**

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC  
ACHAT DE DIFFÉRENTS BACS ET MINI-BACS DE CUISINE  
POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Béatrix a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au

nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2020 ;

**ATTENDU QUE** les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité (ou régie intermunicipale ou MRC) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement sur *la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Béatrix désire participer à cet achat regroupé pour se procurer des bacs roulants aérés de 240 litres pour les matières organiques ainsi que des mini-bacs de cuisine dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins;

207-08-19

**PROPOSÉ PAR :** M. Simon Mercier  
**APPUYÉ PAR :** Mme Andrée St-Jean  
**ET RÉSOLU**  
**À L'UNANIMITÉ DES**  
**CONSEILLER PRÉSENTS :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long ;

**QUE** la Municipalité de Sainte-Béatrix confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de bacs roulants aérés de 240 litres pour les matières organiques et des mini-bacs de cuisine nécessaires aux activités de la Municipalité de Sainte-Béatrix pour l'année 2020;

**QUE** pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Sainte-Béatrix s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée. Aussi, bien que les besoins exprimés par la Municipalité de Sainte-Béatrix à ce stade-ci soient approximatifs, les quantités indiquées dans la fiche technique d'inscription doivent représenter le plus fidèlement possible les besoins réels anticipés de la Municipalité de Sainte-Béatrix. En conformité avec le cadre législatif applicable aux regroupements d'achats de l'UMQ, cette dernière ne pourra donner suite à une modification des quantités que lorsque celle-ci constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;

**QUE** si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité de Sainte-Béatrix s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé ;

**QUE** si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Sainte-Béatrix s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-2020, selon les quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles ;

**QUE** la Municipalité de Sainte-Béatrix reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 0.5%;

**QU'UN** exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

### ADOPTÉE

7.3 Demande d'acquisition d'une partie d'emprise de l'Ancien rang Sainte-Cécile au 1280 Sainte-Cécile (Lot 232)

208-08-19

**SUR PROPOSITION** de la conseillère Mme Suzie Paquette et **APPUYÉE** par le conseiller M. Charles Bergeron, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de céder à M. Normand Laporte, propriétaire au 1280 Sainte-Cécile, une partie du lot 232 ayant une superficie de 120.9 m<sup>2</sup>. Cette partie est identifiée comme étant le lot 5 962 944 sur l'extrait du projet de plan du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, avis n° 2095-2956239. Que tous les frais relatifs à cette transaction soient défrayés par le cessionnaire, Monsieur Laporte.

### ADOPTÉE

7.4 Mandat surveillance des travaux – Ponceau étangs aérés

209-08-19

**SUR PROPOSITION** du conseiller M. Rodrigue Michaud et **APPUYÉE** par le conseiller M. Michel Rainville, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de GBI Services d'ingénierie représenté par M. Olivier Fréchette pour un maximum forfaitaire de 6 800.00\$, taxes en sus, pour la surveillance des travaux du ponceau à l'assainissement des eaux usées. L'argent sera pris dans la TECQ 2014-2018.

### ADOPTÉE

7.5 Mandat contrôle qualitatif – Ponceau étangs aérés

**CONSIDÉRANT** les besoins de vérifier la qualité des matériaux installés au ponceau de l'assainissement ;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons demandé à trois soumissionnaires une proposition d'honoraires estimées ;

- Groupe ABS inc : 6 130.47\$ taxes incluses
- Services EXP inc.: pas disponible
- Solmatech inc. : pas disponible

210-08-19

**SUR PROPOSITION** du conseiller M. Simon Mercier et **APPUYÉE** par le conseiller M. Charles Bergeron, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de Groupe ABS inc. pour le contrôle qualitatif au montant de 6 130.47\$ taxes incluses. L'argent sera pris dans la TECQ 2014-2018.

### ADOPTÉE

7.6 Mandat en hydrogéologie à la firme MGA Géoservices pour des essais de pompage au nouveau Puits Miro

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité avait demandé à son hydrogéologue de poursuivre les travaux au nouveau puits Miro pour en évaluer son débit d'exploitation et finaliser les travaux d'hydrogéologie nécessaires pour le mettre en exploitation ;

**CONSIDÉRANT QU'** une petite révision du prix soumis l'an dernier par MGA Géoservices a été faite le 21 août dernier et que le nouveau budget à prévoir est de 17 625 \$ plus taxes pour l'hydrogéologie, la location de pompe, l'inspection à la géo-caméra et les analyses ;

211-08-19

**SUR PROPOSITION** du conseiller M. Charles Bergeron et **APPUYÉE** par le conseiller M. Rodrigue Michaud, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité mandate la firme MGA Géoservices pour finaliser les travaux d'essai de pompage sur une plus longue période avec M. Michel Gaudreault, hydrogéologue, au puits Miro. Un montant additionnel de 1 475\$ plus taxes (mise à jour en date du courriel du 21 août 2019) doit être ajouté au montant déjà autorisé de 16 150\$ plus taxes selon la résolution adoptée 048.02.18 (comme étant l'offre de prix présentée à la suite du premier essai de pompage). Le total à payer est de 17 625\$ plus taxes. L'argent sera pris dans la TECQ 2014-2018.

**ADOPTÉE**

7.7 Mandat électricité – Puits Miro

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité avait planifié poursuivre les travaux d'hydrogéologie au nouveau puits Miro dans le but d'évaluer son débit d'exploitation et finaliser les travaux d'hydrogéologie nécessaires pour le mettre en exploitation ;

**CONSIDÉRANT QU'** une proposition a été obtenue de l'hydrogéologue MGA Géoservices, mais que celle-ci est reliée à des raccordements électriques qui sont faits par une autre entreprise ;

**CONSIDÉRANT QUE** les Entreprises Stéphane Giroux nous a confirmé un budget de 2 549.00 \$ pour faire le travail ;

212-08-19

**SUR PROPOSITION** du conseiller M. Simon Mercier et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Andrée St-Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'installer l'électricité au puits Miro au montant de 2 549.00\$, taxes en sus, par les Entreprises Stéphane Giroux de Sainte-Béatrix pour pouvoir effectuer les essais de pompage de longue durée. L'argent sera pris dans la TECQ 2014-2018.

**ADOPTÉE**

7.8 Engagement ingénieur – Mise aux normes : eau potable, eaux usées et demande de certificat d'autorisation (CA) au garage municipal pour le dépôt de neige

**CONSIDÉRANT QUE** certains dossiers nécessitent des études préliminaires faites par une firme d'ingénieur ;

**CONSIDÉRANT QU'** EMS Ingénierie possède les qualifications pour réaliser ces études préliminaires ;

**CONSIDÉRANT QUE** trois prix ont été proposés pour les trois dossiers à étudier ;

- Mise à niveau des postes de pompage des eaux usées : 3 750.00 \$ + tx
- Étude préliminaire pour l'aménagement d'un dépôt à neige usées : 7 950.00 \$ + tx
- Étude préliminaire pour la mise aux normes de l'eau potable : 13 800.00 \$ + tx

213-08-19

**SUR PROPOSITION** du conseiller M. Charles Mercier et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Suzie Payette, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire une étude préliminaire sur la mise aux normes de nos installations d'eau potable et d'eaux usées et de compléter par un certificat d'autorisation pour exploiter un site de dépôt à neige au garage municipal et de donner le mandat à EMS Ingénierie. L'argent sera pris dans la TECQ 2014-2018.

### **ADOPTÉE**

7.9 Modification au règlement de tarification #449-2008 pour établir le rabais offert pour chiens micropucés

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a récemment adopté un nouveau règlement sur les animaux de compagnie #615-2019 le 8 juillet 2019 ;

**CONSIDÉRANT QU'** il est écrit à l'article 3.1 Micropucage que «Le prix est établi dans le règlement sur les tarifs municipaux » ;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement #449-2008, Annexe A : Administration Générale, alinéa 7, mentionne qu' « une licence pour chien est au tarif en vigueur selon l'entrepreneur embauché » ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur actuel ne peut réduire le coût établi dans son entente ;

**CONSIDÉRANT QUE** d'autres grandes municipalités offrent un rabais pouvant aller jusqu'à 26% du coût de la licence ;

214-08-19

**SUR PROPOSITION** de la conseillère Mme Andrée St-Jean et **APPUYÉE** par le conseiller M. Simon Mercier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier le règlement de tarification #449-2008 pour offrir un rabais de 5\$ pour chaque chien micropucé sur présentation de pièce justificative.

### **ADOPTÉE**

7.10 Abandon des procédures de constats d'infraction du Golf Sainte-Béatrix – cause #171000001 et cause #181000001

215-08-19

**SUR PROPOSITION** du conseiller M. Michel Rainville et **APPUYÉE** par le conseiller M. Charles Bergeron, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'annuler les deux constats d'infraction du Club de golf Ste-Béatrix portant les numéros : cause #171000001 et cause #181000001 et d'informer notre conseiller juridique de l'annulation.

### **ADOPTÉE**

7.11 Achat de bacs bleus - Offre d'un 2<sup>e</sup> bac aux citoyens pour matières recyclables

216-08-19

**SUR PROPOSITION** de la conseillère Mme Suzie Payette et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Andrée St-Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat de 900 bacs bleus au prix de 25\$ chacun plus taxes auprès de Compo Recycle, pour offrir un deuxième bac bleu aux citoyens qui en feront la demande. L'argent sera pris dans le solde disponible du fonds réservé pour la 3<sup>e</sup> collecte.

### **ADOPTÉE**

7.12 Avis de motion et dépôt du 1<sup>er</sup> projet de règlement # 621-2019 – Modifiant le règlement de zonage # 526-2012 concernant l’usage d’événement extérieur sonore

**Avis de motion et dépôt**

Le conseiller M. Charles Bergeron donne avis de motion et dépose le 1<sup>er</sup> projet de règlement #621-2019 – Modifiant le règlement de zonage # 526-2012 concernant l’usage d’événement extérieur sonore, qu’il déposera à une séance ultérieure.

7.13 Avis de motion et dépôt du 1<sup>er</sup> projet de règlement # 622-2019 – Ajoutant l’article 6.1.16 au règlement sur les permis et certificats # 525-2012 concernant l’émission de certificat pour un événement extérieur sonore.

**Avis de motion et dépôt**

Le conseiller M. Charles Bergeron donne avis de motion et dépose le 1<sup>er</sup> projet de règlement #622-2019 – Ajoutant l’article 6.1.16 au règlement sur les permis et certificats # 525-2012 concernant l’émission de certificat pour un événement extérieur sonore, qu’il déposera à une séance ultérieure.

7.14 MTQ – Demande de participation conjointe pour la rue de l’Église

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité veut réaliser un projet de réfection de ses infrastructures sur la rue de l’Église qui appartient au MTQ ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est à définir le projet avec la firme EXP sur une longueur d’environ 700 mètres ;

**CONSIDÉRANT QUE** des problèmes de drainage pluvial et de détérioration de la chaussée sont présents sur cette route ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité avait déjà fait des demandes au MTQ dans le passé mais celles-ci sont demeurées infructueuses sans doute parce que le projet d’infrastructures municipales n’était pas défini ;

**CONSIDÉRANT QU’** il serait intéressant de se coordonner avec le MTQ pour réaliser le meilleur projet possible ;

217-08-19

**SUR PROPOSITION** de la conseillère Mme Andrée St-Jean et **APPUYÉE** par le conseiller M. Rodrigue Michaud, il est résolu à l’unanimité des conseillers présents

**QUE** la municipalité informe le MTQ de son intention de réaliser des travaux sur une longueur d’environ 700 mètres dans la rue de l’Église qui est sous sa juridiction ;

**QUE** la municipalité a déjà demandé à son consultant d’évaluer les besoins en travaux conjoints qui pourraient être envisagés pour améliorer la sécurité, la chaussée et le drainage pluvial ;

**QUE** la municipalité demande une rencontre avec le MTQ pour discuter du dossier, des contraintes et des possibilités de travaux conjoints ;

**QUE** la présente résolution soit transmise au directeur de la direction territoriale de Lanaudière et à Mme Isabelle Mireault, ingénieure de la firme Services EXP inc.

**ADOPTÉE**

## 8- Culture et Loisirs

8.1 Dépôt du projet pour subvention fontaine d'eau au Pavillon - « Prendre soin de notre monde »

218-08-19

**SUR PROPOSITION** du conseiller M. Simon Mercier et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Andrée St-Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de présenter le projet de demande d'aide financière au Plateau Lanaudois Intersectoriel (PLI) pour une subvention de fontaine d'eau au montant de 3 712.00\$.

### **ADOPTÉE**

8.2 Circuit cyclable Lanaudière – Phase 2

219-08-19

**SUR PROPOSITION** de la conseillère Mme Andrée St-Jean et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Suzie Payette, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de participer au circuit cyclable 2020 incluant les coûts approximatifs de 800\$. La boucle en question réunira Rawdon, Chertsey, Saint-Alphonse-Rodriguez, Sainte-Émélie-de-l'Énergie, Saint-Jean de Matha et Sainte-Béatrix.

### **ADOPTÉE**

8.3 Adhésion 2019-2020 à Loisir et Sport Lanaudière incluant participation à la Table des représentants – 100\$

220-08-19

**SUR PROPOSITION** de la conseillère Mme Andrée St-Jean et **APPUYÉE** par le conseiller Simon Mercier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adhérer à Loisir et Sport Lanaudière pour l'année 2019-2020 et d'inscrire la Directrice des loisirs, Marie-Ève Laviolette à participer à la Table des représentants du loisir municipal Lanaudière au montant de 100\$.

### **ADOPTÉE**

La conseillère Mme Andrée St-Jean se retire.

8.4 Demande d'appui au projet intergénérationnel de Chaumière Jeunesse

221-08-19

**SUR PROPOSITION** de la conseillère Mme Suzie Payette et **APPUYÉE** par le conseiller M. Charles Bergeron, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer le projet intergénérationnel de Chaumière Jeunesse.

### **ADOPTÉE**

La conseillère Mme Andrée St-Jean revient .

## 9- Période de Questions

Le maire répond aux questions des citoyens.

## 10- Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé.

222-08-19

**SUR PROPOSITION** de la conseillère Mme Andrée St-Jean et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Suzie Payette, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 21h02.

### **ADOPTÉE.**

Je, Serge Perrault, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim de mon refus de les approuver conformément à l'article 55.3 L.C.V

\_\_\_\_\_  
Serge Perrault  
Maire

\_\_\_\_\_  
Gérard Cossette  
Directeur général et secrétaire-trésorier par  
intérim